

**AVIS**

**MODIFICATION SIMPLIFIEE**  
**DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'UNIEUX**  
**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Le Président de Saint-Etienne Métropole a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Unieux pour :

- Adapter le règlement de la zone UCAain aux contraintes du Plan de Prévention des risques Naturels d' Inondation (PPRI).

Par délibération en date du 04 octobre 2018, le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU d'Unieux.

Il est donc procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU d'Unieux pendant une durée de 32 jours, du mardi 16 octobre 2018 (10h00) au vendredi 16 novembre 2018 (16h00) inclus.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la commune d'Unieux, en mairie, Place Charles Crouzet 42240 Unieux aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations du public,
- au siège de Saint-Etienne Métropole, Direction de l'Aménagement du Territoire, 2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations du public, et sur le site Internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification avec l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA).

A l'issue de cette mise à disposition, le Président de Saint-Etienne Métropole en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.